



## Alerte en douanes canadiennes et en commerce mondial

**Avis d'intention d'imposer des contre-mesures envers les États-Unis en réponse à l'imposition de tarifs sur les produits canadiens d'acier et d'aluminium**

Le 4 juin 2018

Le 31 mai 2018, les États-Unis ont annoncé des tarifs douaniers plus élevés sur certains produits canadiens de l'acier et de l'aluminium. En réponse, le ministère des Finances du Canada a publié un avis (ci-après, l'« avis ») annonçant l'intention du Canada d'imposer des surtaxes ou d'autres mesures

**Personnes-ressources :**  
**Leaders de la pratique des douanes**

**Daniel Kiselbach**

Associé, Droit fiscal Deloitte  
Tél. : 604-640-3821

**Frank Caruso**

Leader en douanes, Est du Canada,  
Services-conseils en commerce mondial, Deloitte  
Tél. : 416-601-5281

similaires visant à restreindre le commerce sur des importations d'acier, d'aluminium et d'autres produits provenant des États-Unis, et ce, à un montant allant jusqu'à 16,6 milliards de dollars canadiens. Il s'agit de la plus forte mesure d'après-guerre à être prise par le Canada, et le gouvernement du Canada envisage actuellement la possibilité de prendre d'autres mesures.

Les produits qui pourraient être assujettis aux contre-mesures sont énumérés dans les tableaux 1 et 2 joints à l'avis. Les produits sélectionnés à partir du tableau 1 (qui vont du fer et des aciers non alliés en lingots aux tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier) seront assujettis à une surtaxe de 25 pour 100 ou à une mesure similaire visant à restreindre le commerce. Les produits sélectionnés à partir du tableau 2 (qui vont du yogourt aux stylos et marqueurs à mèche feutre) seront assujettis à une surtaxe de 10 pour 100 ou à une mesure similaire visant à restreindre le commerce. L'avis mentionne que les contre-mesures entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le resteront jusqu'à ce que les États-Unis éliminent leurs tarifs sur les produits canadiens d'acier et d'aluminium.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir des commentaires ou des demandes de renseignements à l'adresse suivante :

Division de la politique commerciale internationale (Consultations sur  
représailles États-Unis section 232)  
Ministère des Finances  
Édifice James Michael Flaherty  
90, rue Elgin, 14<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Télécopieur : 613-369-4024  
Courriel : fin.tariff-tarif.fin@canada.ca

La période de consultation prend fin le 15 juin 2018. L'avis peut être consulté en cliquant sur le lien suivant : <https://www.fin.gc.ca/activty/consult/cacsap-cmpcaa-fra.asp>.

Les personnes prenant part au commerce international devraient déterminer dans quelle mesure ces tarifs imposés par les États-Unis et les contre-mesures canadiennes vont influer sur leurs activités, et envisager des stratégies et des options pour composer avec ces changements.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de soumettre des commentaires au ministère des Finances ou sur les plus récents développements en matière de commerce international, veuillez communiquer avec l'équipe des Services-conseils en commerce mondial.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec [Daniel Kiselbach](#) ou [Frank Caruso](#).

**Autres personnes-ressources :**

**Vancouver**

[Janice Roper](#)

Associée, leader nationale, Taxes indirectes, Deloitte  
Tél. : 604-640-3353

**Satinder Bains**

Directeur principal, Deloitte  
Tél. : 604-640-5074

[Elizabeth Peon Valle](#)

Directrice, Deloitte  
Tél. : 604-640-3354

**Toronto**

[Doug Myrden](#)

Associé, leader national, Taxes indirectes, Deloitte  
Tél. : 416-601-6197

[Angela Grant](#)

Associée, Deloitte  
Tel: 416-643-8446

**Montréal**

[Michel Lagrange](#)

Associé, Deloitte  
Tél. : 514-393-7124

**Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7 Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500<sup>MD</sup> par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 9 400 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) ou [Facebook](#).

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

**Droit fiscal Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**

La Tour Deloitte  
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500  
Montréal (Québec) H3B 0M7 Canada

Ce bulletin présente de l'information générale et ne donne pas de conseils juridiques.

Un cabinet d'avocat affilié à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Droit fiscal Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est un cabinet juridique national indépendant ayant des bureaux partout au Canada. Notre équipe d'avocats fiscalistes possède une vaste expérience de tous les domaines touchant les litiges fiscaux et le règlement de différends, et elle comprend plusieurs des meilleurs avocats plaignants en fiscalité au pays. Nous aidons nos clients à gérer les processus liés aux vérifications, aux cotisations et aux appels, et nous représentons des particuliers et des sociétés devant tous les tribunaux. Nous traitons tous les aspects du droit fiscal canadien, y compris l'impôt sur le revenu au pays et à l'étranger, la douane, la TPS, la TVH et la taxe de vente provinciale.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'autres messages électroniques sur ce sujet, veuillez envoyer ce courriel à l'adresse [unsubscribe@deloitte.ca](mailto:unsubscribe@deloitte.ca).  
e unsubscribe@deloitte.ca